



FICHE D'USAGE pour la SUBSTANCE

14- *Urtica spp*

Révision n°3 – 05/03/2019

SPÉCIFICATIONS

La substance *Urtica spp* ou ortie doit être de qualité alimentaire et respecter la Pharmacopée. Elle se présente sous forme sèche en sac/sachet ou botte.

STATUT

⇒ Utilisable en Agriculture Biologique



⇒ Répond à la définition des substances et agents de biocontrôle

FONCTION

⇒ Fongicide, acaricide et insecticide 

RECETTE(S)

⇒ Recette pour pulvérisation (concentré dispersible)

Macération 3-4 jours à 20°C dans de l'eau potable, la fermentation peut être facilitée si l'ortie est préalablement hachée.

Quantité de plante
75 g / L de feuilles fraîches
15 g / L de feuilles sèches

Filter la macération et diluer le filtrat dans 5 fois son volume en eau potable = dilution par 6.

⇒ Recette pour incorporation dans paillage

Ajout de morceaux de parties aériennes séchées de la plante.

Quantité
83 g / kg de paillis

RECOMMANDATIONS

⇒ Précautions

Choisir de jeunes pousses non montées en graines, propres et nettoyées.

Le pH initial de la préparation doit être compris entre 6 et 6,5.

L'hygiène et la stérilité des produits/ustensiles est importante afin de prévenir la contamination de l'extrait par des organismes nuisibles.

⇒ Application

⇒ Mesures de précautions ordinaires

Port de gants recommandé.

⇒ Conservation de la préparation

⇒ Délai Avant Récolte (DAR)

7 jours.

⇒ Compatibilité

-

⇒ Incompatibilité

-

APPROBATION

➔ Règlement d'exécution (UE) n°2017/419

du 9 mars 2017 portant approbation de la substance de base *Urtica* spp, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009.



➔ ReviewReport

Version Basic Substance *Urtica* spp.
SANTE/11809/2016-rev. 0.1 du 24 janvier 2017.



PAS DE LMR REQUISE

➔ Règlement d'exécution (UE) n°2017/1777

du 29 septembre 2017 modifiant l'annexe IV du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le *Bacillus amyoliquefaciens* (souche FZB24 et MBI 600), le charbon argileux, le dichlorprop-P, l'éthéphon,

l'étridiazole, le flonicamide, le fluazifop-P, le métaldéhyde, le penconazole, le peroxyde d'hydrogène, le spinetoram, le tau-fluvalinate et *Urtica* spp.



UTILISATION EN AB

➔ Règlement d'exécution (UE) n°2016/673

du 29 avril 2016 modifiant et rectifiant le règlement (CE) n°889/2008 portant modalités d'application du règlement (CE) n°834/2007 du Conseil relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques en ce qui concerne la production biologique, l'étiquetage et les contrôles.



BIODYNAMIE

➔ Préparation P 504

Mise à jour : novembre 2018

Rédaction

Marie Deniau – ITAB

Superviseur

Patrice Marchand – ITAB : patrice.marchand@itab.asso.fr

Relecture

Julie Carrière – ITAB : julie.carriere@itab.asso.fr

Conception graphique

Service Communication ITAB

Toutes les fiches disponibles sur le site « Substances »



Pour citer ce document :

ITAB 2019 - Fiche d'Usage agricole de la substance de base *Urtica* spp.